

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD75

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 31

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) Les mots : « chacun pour ce qui le » sont remplacés par les mots : « chacune pour ce qui la » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.